

Comment venir à l'école du Panorama ?

En transport :

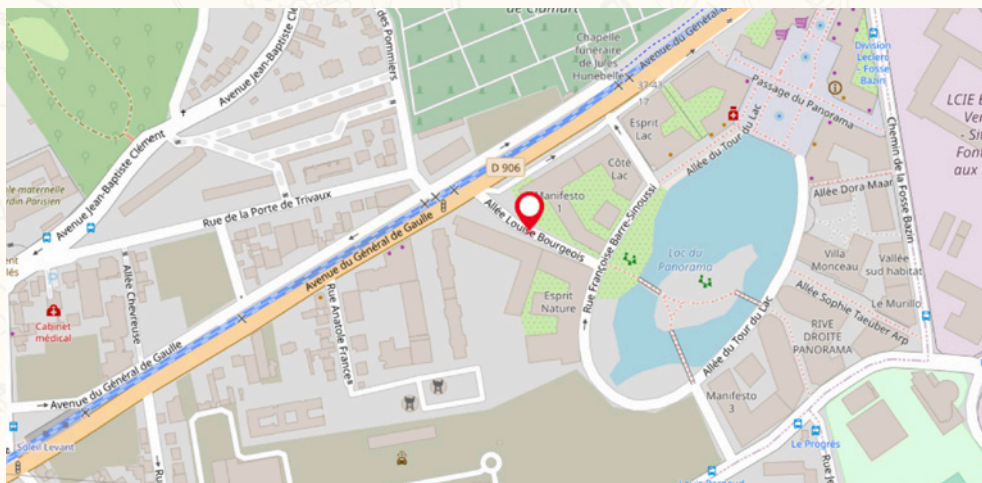
Tramway T6 (arrêts Division Leclerc ou Soleil Levant),

Bus 189 / 190 / 195 (arrêt Soleil Levant),

Bus 195 / 394 / 475 (arrêt Division Leclerc).



En voiture : 2 bis Allée Louise Bourgeois à Clamart.

Stationnement à proximité ou Parking du Panorama (payant)



Réseau des Médiathèques de Clamart

• Site et réseaux sociaux

<http://mediathequesdeclamart.valleesud.fr/>   

Médiathèque La Buanderie Anne Capezzuoli

Place Ferrari

Tél. : 01 86 63 12 30

Médiathèque François Mitterrand

Place François Mitterrand

Tél. : 01 86 63 12 10

Bibliothèque de la Fourche

Centre socioculturel de la Fourche

216, avenue Jean-Jaurès 1^{er} étage

Tél. : 01 86 63 12 50

Bibliothèque du Jardin Parisien

20, rue du Parc

Tél. : 01 86 63 12 60


Assistez également à
«La Grande Dictée»
sur le facebook
de la Ville

Elle était votre pire cauchemar,
prenez votre revanche !

Samedi 12
mars 2022
10h

La Grande Dictée
de Clamart

Inscriptions avant le 9 mars
sur clamart.fr et dans les médiathèques

2 catégories : 10-17 ans | 18 ans et plus



www.clamart.fr



Dans le cadre de la semaine de la langue française et de la francophonie, les Médiathèques de Clamart et la Direction des affaires culturelles de la Ville de Clamart sont heureux de vous présenter

La Grande Dictée de Clamart

Samedi 12 mars 2022 à 10h
école du Panorama
2 bis Allée Louise Bourgeois - Clamart

Bulletin d'inscription

À déposer dans les médiathèques et bibliothèques de Clamart
avant le mercredi 9 mars 2022

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse mail :

Code postal :

Catégorie : Junior (10 à 17 ans) / Sénior (18 ans et plus)

Je déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve ni restriction les modalités du règlement ci-joint.
Je renonce à tout recours contre l'organisateur.

Date :

Signature du participant :

Attention, le nombre de places est limité !

Règlement

1. Objet

Coorganisée par la Ville de Clamart et Vallée Sud-Grand Paris (les Médiathèques de Clamart), la Grande Dictée de Clamart a pour principaux objectifs de sensibiliser un large public à la richesse et à la diversité de la langue française et de promouvoir son bon usage. La Grande Dictée se déroule autour de la Semaine de la langue française et de la francophonie.

2. Organisation et protocole sanitaire

La Grande Dictée est programmée le samedi 12 mars à 10h. Elle est organisée dans les locaux de l'école du Panorama située 2 bis Allée Louise Bourgeois à Clamart. L'accès sur place sera soumis au protocole sanitaire en vigueur à la date indiquée, pour les participants et toute personne présente dans l'École.

3. Participation

La participation à la Grande Dictée est gratuite pour tous les participants. Les participants sont répartis en deux catégories, en fonction de leur âge :

- Juniors : 10 à 17 ans
- Séniors : 18 ans et plus.

Sur chaque copie doivent obligatoirement apparaître le nom et le prénom du participant, sa date de naissance et son numéro de téléphone. Aucun document n'est autorisé (dictionnaire, ouvrage de grammaire, correcteur orthographique électronique, téléphone portable, etc.). Seules les feuilles fournies par l'organisateur peuvent être utilisées, des stylos sont mis à la disposition des participants, les copies doivent être parfaitement lisibles, sans surcharges ni ratures.

Toute tentative de plagiat, de fraude ou de collaboration avec un autre participant met un terme à la participation du concurrent. Le nombre de participants est limité. Les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée, il n'y a pas de confirmation écrite de la part de l'organisateur. Au cas où il resterait des places disponibles, les dernières inscriptions pourront être effectuées 30 minutes avant le début de la Dictée. Aucun retardataire ne sera admis après le début de la dictée.

4. Déroulement de la Grande Dictée

La Grande Dictée porte sur un texte de création originale. Le texte est divisé en plusieurs parties, de difficulté croissante, et qui tiennent compte du niveau d'apprentissage des catégories de participants mentionnées ci-dessus. La fin des différentes parties est annoncée distinctement par l'organisateur. Les participants sont invités à ne pas quitter la salle jusqu'à la fin de la dictée.

La dictée porte sur la syntaxe, la grammaire et l'orthographe des mots, c'est-à-dire leur graphie exacte compte tenu des accents, majuscules, trémas et traits d'union. Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, la graphie admise est celle apparaissant dans le dictionnaire de l'Académie française.

La dictée fait l'objet d'une première lecture rapide et intégrale du texte. En deuxième lecture, le texte est énoncé au rythme habituel des dictées. Enfin, la troisième et ultime relecture est suivie d'un temps de réflexion de 10 minutes, au cours duquel il n'est répondu à aucune question. Pendant la lecture de la dictée, le lecteur précise l'orthographe des noms propres et la ponctuation aux participants. Pour corriger un mot, les participants doivent le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus ou en marge.

5. Règles de correction et désignation des lauréats

Dans chacune des catégories, le participant ayant fait le moins de fautes est proclamé lauréat de la Grande Dictée de Clamart. En cas de participants ex-aequo, une question subsidiaire, différente pour chacune des catégories, pourra être posée pour les départager. Le Prix sera attribué au participant ayant donné la réponse la plus juste à cette question. Les décisions prises par le jury sont irrévocables, aucun recours ne sera admis. Le palmarès est annoncé à l'issue de l'animation qui clôt la Grande Dictée.

Le barème de correction est le même pour tous les participants :
- Accent non grammatical obligatoire (faute d'orthographe d'usage), trait d'union, et majuscule en début de phrase : ½ point ;
- Faute d'orthographe d'usage : 1 point ;
- Faute grammaticale, d'accord ou de conjugaison, accent grammatical (ex. : dû) : 2 points.

Plus précisément :

- Si une même faute (orthographique ou grammaticale) est commise deux fois pour un même mot, elle n'est comptabilisée qu'une seule fois ;
- Si deux fautes d'orthographe d'usage sont retrouvées dans un même mot, une seule est comptabilisée (1 point).
- Si une faute d'orthographe d'usage et une faute grammaticale, d'accord ou de conjugaison sont retrouvées dans un même mot, seule la faute valant le plus de points est comptabilisée (2 points).

6. Prix et dotation

L'organisateur décernera le Prix au lauréat de chacune des catégories.

Le montant de la dotation s'élève à :

- Juniors : un bon d'achat de 50 €
- Séniors : un bon d'achat de 50 €

7. Traitement des données nominatives

Les données personnelles recueillies par l'organisateur sont obligatoires pour participer à la Grande Dictée. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins que la participation à la Grande Dictée ni cédées à des tiers, sauf à obtenir une autorisation expresse du participant à cette fin. Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser leurs nom et prénom, image, pour les besoins de la communication faite autour de la Grande Dictée, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution d'un Prix s'ils sont lauréats.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant et peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données en écrivant au réseau des Médiathèques. Dans la mesure où ces informations sont obligatoires pour participer à la Grande Dictée, l'exercice du droit d'opposition ou de suppression avant la fin de cet événement entraîne l'annulation automatique de la participation du candidat à la Grande Dictée.

8. Propriété intellectuelle

En s'inscrivant à la Grande Dictée, les participants pourront être filmés ou photographiés pendant l'événement. Ils autorisent expressément l'organisateur à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit et à titre gratuit, leurs productions. Chaque participant accepte d'être médiatisé et autorise l'organisateur à présenter, à titre gratuit, l'ensemble des travaux réalisés sur tous les supports de communication de la Ville de Clamart et du Territoire de Vallée Sud-Grand Paris ainsi qu'à mentionner les noms, prénoms et images des participants.

Les participants acceptent l'utilisation et la diffusion de leur image par l'organisateur, notamment à titre promotionnel pour un événement ultérieur à la Grande Dictée. La réalisation et la diffusion de films ou de photographies de l'événement ne donneront lieu à aucune rétribution des participants.

9. Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler la Grande Dictée en cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise des prix, les lauréats ne pourront rechercher la responsabilité de l'organisateur ou demander un dédommagement.

Le non-respect de l'une de ces règles ou conditions même partiellement ou temporairement entraînera de plein droit la disqualification du participant et, le cas échéant, la perte de la dotation, sans indemnité.

10. Règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Clamart et dans les Médiathèques de Clamart.